

VOTRE CPAM VOUS INFORME

Rougeole, Oreillons, Rubéole : Le vaccin est gratuit pour les enfants jusqu'à 17 ans

Une recrudescence des cas de rougeole est enregistrée depuis 2008, due à une couverture vaccinale insuffisante. Le meilleur moyen de se protéger contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, c'est la vaccination. Depuis octobre 2010, l'Assurance Maladie rembourse le vaccin ROR à 100 % pour les enfants jusqu'à 17 ans révolus.

La vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole

- **C'est simple** : En seulement deux injections, votre enfant est protégé contre la rougeole, les oreillons et la rubéole. Votre enfant a-t-il eu ses 2 doses de vaccin ? Faites le point avec votre médecin.
- **C'est efficace** : La vaccination ROR consiste à déclencher une réaction de l'organisme pour qu'il fabrique lui-même une défense contre ces virus. On se vaccine pour soi-même mais aussi pour protéger son entourage.
- **C'est gratuit** : L'Assurance Maladie prend en charge à 100 % les 2 doses du vaccin ROR pour les enfants jusqu'à 17 ans révolus, et à 65 % pour tous les autres assurés.

Comment bénéficier de la gratuité du vaccin ROR ?

Muni de votre carte Vitale, consultez votre médecin qui prescrira le vaccin ROR sur une ordonnance séparée, comportant le nom, prénom et la date de naissance de votre enfant concerné et la mention « vaccin ROR gratuit ».

Sur présentation de cette ordonnance et de votre carte Vitale, le pharmacien vous remettra gratuitement le vaccin.

Si le vaccin ne vous a pas été remis gratuitement, vous serez remboursé à 100 % par votre caisse d'Assurance Maladie.

Pour en savoir plus sur la vaccination ROR, consultez www.ameli-sante.fr , le site dédié à la prévention de l'Assurance Maladie.

Article adressé le 16 février 2011